[illegible] tempo [illegible] certain quelque temps mauvais elle a connus et traversés !

Ses racines plongent dans un passé de [illegible] siècles, elles s'entre-croisent dans l'histoire de la patrie-elle-même.

Après avoir été honorée de la protection libérale des Ducs de Languedoc, avoir vu dans ses murs des hôtes illustres comme l'empereur Joseph II et le comte de Provence, avoir formé [illegible] nos cervelas, à tous les dévouements, à tous les exploits toute une jeunesse où le tiers-état travaillait dans la parfaite camaraderie avec la noblesse, elle entendit gronder sur sa tête la Révolution. Le tonnerre passa sans tomber, elle demeura debout et libre, mère toujours fécondée en héros.

La voilà-[illegible] s'avance, au milieu de nos agitations, exempte des préventions que soulève l'esprit de parti, enterre à tous les nobles sentiments de quelque nom que s'appellent ceux qui les professent, elle vient tenant son glorieux drapeau déployé et cravaté des couleurs françaises, escortée d'une légion de glorieux enfants : 3 évêques, 2 maréchaux de France, 55 généraux, 6 amiraux, des officiers de toute arme et de tout rang, 7 pairs de France, 8 ministres, 8 ambassadeurs, 8 diplomates, 16 sénateurs, 50 députés, 60 ingénieurs ou inspecteurs généraux, 80 magistrats, les avocats, les médecins, les polytechniciens, et, plus que tout, de bons Français, — elle vient, fière de ce cortège de sa prospérité, le P. Lacordaire parle pour elle et s'écrie : « Donnez-moi une place au soleil de la patrie ! »

Qui donc la lui refusera, puisqu'elle invoquera la loi qui peut la lui donner ? — Personne, car elle ne sera ni rampante, ni provocante ; elle connaît trop le cœur de la France, par le sien, fait à son image, battant à l'unisson durant douze cents ans !

La France ! ah ! c'est d'elle plus que de nous-mêmes que nous sommes inquiets, elle dont les destinées nous étreignent le cœur. »

Nous lisons dans la *Patrie* :

Lyon. — L'établissement religieux d'instruction des Dames de Nazareth, que les Brotteaux va quitter Lyon pour aller s'établir en Suisse.

LES MANŒUVRES NAVALES

L'armée navale était hier au mouillage dans le port et la baie de la Ciotat. Les forces unies des escadres du Nord et de la Méditerranée sont ancrées dans le golfe. La flotille des contre-torpilleurs, torpilleurs de haute mer et avisos-torpilleurs, a pris place dans la rade elle-même.

Les escadres appareillent ce matin. A la première heure pour Marseille, où elles vont prendre les ministres.

A ce propos, dit le *Petit Journal* je dois vous signaler une opinion qui prévaut parmi les officiers supérieurs de l'état-major de l'armée navale. Vous avez remarqué que les notes officieuses ont grand soin de faire observer que le voyage des ministres n'a aucun caractère officiel. Si cela est vrai pour le voyage sur terre et si, pour l'arrivée, toute la pompe officielle des cérémonies de ce genre n'est pas déployée, il n'en est pas moins vrai que ce voyage aura vraisemblablement, sous très peu de temps, des conséquences qu'il convient de souligner.

En effet, dans les hauts milieux militaires maritimes (et les personnes qui me donnent ces renseignements sont bien placées pour le savoir), on croit qu'à ce voyage d'études et de démonstrations pratiques — ce sont là les mots exacts qu'il convient d'employer — se rattache très étroitement la question des sous-marins, dont les manœuvres viennent de démontrer surabondamment l'incontestable utilité.

Le gouvernement serait ainsi à même, par deux de ses membres les plus autorisés, de juger de l'opportunité qu'il y a à élaborer un programme immédiat de constructions navales pour ces intimables petits navires, et à présenter aux Chambres des crédits suffisants pour les exécuter.

C'est pour cela que l'on donne le moins d'éclat possible à ce voyage, que l'on eût voulu même voir passer inaperçu.

Voilà ce que l'on dit en haut lieu.

Ajaccio. — Un conseil de mobilisation a été fait cette nuit en vue des manœuvres. Des estafettes parcourent à chaque instant la ville portant des ordres.

Les troupes sont mobilisées à partir d'aujourd'hui midi; les batteries pourront tirer 700 coups. On attend une attaque imminente.

LA REVUE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Le général Mourlan, commandant la 10e division d'infanterie, chargé de l'inspection de la gendarmerie, qui va être mis au cadre de réserve très prochainement, a passé ce matin une revue de la garde républicaine.

Vers 8 h. 1/4, les troupes arrivent de leurs quartiers respectifs et prennent place dans l'avenue des Champs-Élysées, la droite à quelques mètres des chevaux de Marly : face au Nord, la cavalerie à hauteur du rond-point.

Comme toujours, la garde défile avec un entrain et une précision admirables aux sons entraînants de l'admirable musique.

Malgré l'heure matinale, une foule de plusieurs milliers de personnes assistait à cette belle cérémonie. Les acclamations, les plus vives, les cris de : « Vive la garde ! Vive la France ! Vive l'armée ! » n'ont cessé de retentir pendant toute la revue.

Tout le long du chemin, des manifestations en faveur de l'armée se sont produites, les cris de « Vive l'armée ! » n'ont cessé de saluer les cadets.

SAGES CONSEILS

Le colonel de Virieu, du 37e de ligne, récemment admis à la retraite, a adressé à son régiment un ordre du jour d'adieu où nous relevons le passage suivant :

« Si parfois aux heures de lassitude vous êtes portés à trouver pénibles les travaux que le service militaire exige, peut-être même à prêter l'oreille aux détracteurs de l'armée, ne vous laissez pas engourdir par des « propos venus de l'étranger ». Dites-vous bien que « les ennemis de la France » ont tout intérêt à vous inculquer, s'ils peuvent y parvenir, des sentiments contraires à la discipline et à la force morale de l'armée. Rejetez avec dégoût le poison qui vous est offert par des mains criminelles et vous continuerez à être pour la France des remparts vivants plus solides que des fortifications. »

EN CHINE

Londres, 27 juillet. — Un télégraphe de Shanghaï au *Standard*, à la date du 26 :

Un fonctionnaire de la cour, qui vient d'arriver de Si-N'gan-Fou, affirme que la cour n'a absolument pas l'intention de retourner à Pékin et qu'elle ne cherche qu'à en faire partir les alliés.

INTERVIEW DE M. PICHON

Un rédacteur de l'*Éclair* a interviewé M. Pichon sur les événements auxquels notre ministre assista en Chine.

Nous relevons les passages suivants :

L'ASSASSINAT DU BARON DE KETTELER

Le baron de Ketteler, dit M. Pichon, ne croyait pas suffisamment à l'importance du mouvement boxeur. Il avait là-dessus des renseignements tout à fait opposés à ceux que nous avions recueillis, la plupart de mes collègues et moi ; il est mort victime de son imprudence. J'avais usé personnellement de tous les moyens de persuasion pour l'empêcher d'aller seul et sans escorte au Tsung-li-Yamen ; j'essayai de lui démontrer que la prudence la plus élémentaire imposait des mesures inaccoutumées. Mais le baron de Ketteler ne voulut rien entendre.

Il me répondit qu'il avait l'habitude de se rendre seul avec son interprète au Tsung-li-Yamen et que les circonstances ne lui paraissaient pas assez graves pour qu'il dût changer de tactique. Ce fut sa perte. Dès la veille au soir, le prince Tuan avait installé des réguliers dans un poste de police situé au coin d'une rue qui s'embranchait sur la rue des Légations, et il avait donné l'ordre à ses soldats de tuer le premier Européen qui passerait par là. Ce fut le baron de Ketteler qui passale premier, ce fut lui qui paya de sa vie sa fatale imprudence.

Mais nous l'avions tous échappé belle.

L'assassinat du baron de Ketteler avait lieu à 9 heures. Or, nous étions convoqués par lettre, tous les représentants des puissances, à nous rendre, à 10 heures, devant l'assemblée. La mort du baron de Ketteler effraya, sans doute, le Tsung-li-Yamen, et la lettre de convocation ne nous fut point remise. Nous avons su cela plus tard. Si la convocation nous était parvenue, nous courions tous à un massacre certain, les réguliers du prince Tuan ayant des instructions précises qu'ils auraient exécutées avec joie.

L'ATTITUDE DES TROUPES ALLIÉES

On a entassé à ce sujet, affirme M. Pichon, mensonges sur mensonges ; si quelques faits isolés se sont produits, ce n'est pas du fait des troupes françaises, qui méritent tous les éloges ; je ne saurais trop le répéter, *il ne faut pas* qu'il y ait à cet endroit l'ombre d'un malentendu. Il n'y a eu ni atrocités, ni pillage organisé ; considérez l'état d'énervement des troupes qui, après une marche pénible, après des fatigues énormes, entrent enfin dans la cité, qui était le but de leurs efforts et le théâtre des pires assassinats, et dites-moi si ces troupes ne peuvent pas être excusées de quelques brutalités partielles. C'est la guerre, cela, et qui n'a point été sur les lieux, qui n'a point assisté lui-même à ces semaines sanglantes, ne saurait les sainement juger.

— On a reproché certains actes à nos officiers, Monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner là-dessus votre opinion ?

— Que leur reproche-t-on ? Peut-on leur en vouloir d'avoir fait courageusement leur devoir et de s'être patriotiquement tenus à leur place ? J'ai vu, moi, à l'œuvre et le général Voyron et le général Bailloud, et le colonel Duclibu, aujourd'hui général, et le colonel Marchand. Tous se sont montrés admirables d'entrain et de tact. Le colonel Marchand, avec qui j'ai beaucoup vécu à Pékin, a fait preuve d'une délicatesse admirable ; c'est lui qui a commandé la place de Pékin et dirigé la police de la ville. On lui a proposé une expédition dans le Petchili ; il a refusé, préférant se consacrer exclusivement et modestement à la tâche qui lui avait été primitivement assignée.

Quant au général Voyron, on ne saurait lui savoir trop gré de la mesure avec laquelle il a su exercer son autorité. Conservant toujours une indépendance correcte et de bon aloi vis-à-vis du maréchal de Waldersee, le général Voyron s'est attiré toutes les sympathies.

La bonne harmonie d'ailleurs, n'a pas cessé de régner entre les troupes des différentes puissances. Je ne saurais trop insister sur les bons rapports qui ont tout le temps existé entre Français et Allemands. C'est qu'en effet, il y avait à Pékin deux corps d'armée, un français, l'autre allemand, et les soldats des deux nations constamment rapprochés ont pu l'apprécier et se connaître. Jamais le moindre incident ne s'est élevé entre eux. Si des rixes se sont produites, c'est avec les Anglais. Quant aux Russes, nos soldats n'ont presque pas eu à les fréquenter. Ils s'étaient de bonne heure retirés du Petchili où ils n'avaient laissé que 500 hommes. Nous avons donc eu bien moins d'occasions de voir des Russes que des Allemands.

LES GRÈVES

Montluçon. — Les ouvriers mouleurs de la fonderie de Montluçon, appartenant à la Compagnie Commentry-Fourchambault, avaient abandonné l'usine à la suite du refus opposé à leur demande de suppression du travail aux pièces et son remplacement par le travail à la journée.

Aujourd'hui, la grève paraît définitive. M. Egré, directeur de la fonderie, ayant, en effet, fait savoir que la direction générale de la Compagnie Commentry-Fourchambault rejetait définitivement la revendication des mouleurs, ceux-ci ont décidé le chômage.

Par suite, les autres ouvriers de la fonderie, dont le nombre est d'environ 600, ont été consultés par [illegible] fonderie, ainsi que les contremaîtres des mouleurs, et la fonderie est arrêtée.

Une des conséquences de cette grève est la fermeture de l'usine de Fourchambault, dont les portes ont été closes et le personnel congédié aujourd'hui.

Saint-Etienne. — Les mineurs syndiqués de la Loire ont organisé pour demain dimanche au Grand-Théâtre une réunion, au cours de laquelle ils discuteront la situation qui est faite aux ouvriers auxiliaires de la Mine aux Mineurs de Monthieux, à la suite du jugement du tribunal de Saint-Etienne les excluant du sociétariat.

Cagliari. — Dans une réunion tenue hier soir, les grévistes des chemins de fer secondaires sardes, après avoir entendu plusieurs députés, le maire et la députation provinciale, ont voté par acclamation la cessation de la grève.

On croit que le travail sera repris demain.

LE TOUR DU SAC

Parmi les trucs électoraux destinés à augmenter le nombre de voix de certains candidats ministériels, on nous signale celui-ci contre lequel nous attirons l'attention des scrutateurs.

Il consiste en ceci :

Le président du bureau compte les bulletins de vote et quand il est arrivé à cent, il met ces cent bulletins dans un sac d'épicier en papier gris, puis il fait passer ledit sac à l'une des tables de dépouillement installées dans la salle. On comprend de suite la manœuvre.

Il suffit qu'un compère ait en sa possession un sac du même modèle que celui fourni par la mairie et que, pendant le transport, il substitue le sac *ad hoc* à celui résultant du libre suffrage des électeurs. C'est simple comme bonjour.

La fraude est si connue, qu'à l'époque des dernières élections municipales des affiches étaient placées sur les murs portant ces mots : « Gare au tour du sac ! »

ANGLAIS & BOERS

Fausses nouvelles

Il paraît qu'il n'y a rien de vrai dans les nouvelles venues hier de Bruxelles, annonçant le départ prochain du président Krüger pour l'Afrique par Rome et Naples.

Il paraît aussi que les nouvelles de même source, au sujet de négociations pour la paix, ne sont pas plus sérieuses.

Ce qui est vrai, c'est que le président Krüger et ses compatriotes sont prêts maintenant comme jadis à accepter l'arbitrage, mais se refusent à faire aucune proposition de paix.

Toutes ces nouvelles n'avaient qu'un but : faciliter certaines opérations de bourse de fin de mois et provoquer une hausse sur diverses valeurs.

Condoléances

Le président Krüger continue à recevoir des télégrammes de condoléances à l'occasion de la mort de sa femme. Nous avons déjà noté celui de M. Loubet. Il faut y ajouter ceux de l'empereur de Russie et du comte de Bülow, chancelier d'Allemagne.

Le Dr Leyds remercie au nom de M. Krüger.

Dépêches diverses

Londres, 27 juillet. — Interrogé sur la durée probable de la guerre, le général Baden-Powel, après avoir hésité un instant, a exprimé l'opinion que la lutte ne saurait durer bien longtemps encore et que, d'ici à trois ou quatre mois, on serait en mesure de déclarer que les Boers ne peuvent plus prolonger la résistance.

Londres, 27 juillet. — On télégraphie de Bruxelles le 26 juillet au *Morning Post* :

Le bruit court que Botha va se rendre dans la colonie du Cap, pour prendre le commandement des troupes d'invasion.

Il serait remplacé par Beyers, à la tête de l'armée du Transvaal.

Londres, 27 juillet. — Lord Kitchener télégraphie :

Prétoria, 26 juillet. — Un détachement colonial qui occupait Bremersdorp a été attaqué le 24 par des forces supérieures boers en nombre ; obligé d'évacuer la ville, il a gagné un combattant : Lembobo. A 15 milles de Bremersdorp, pendant deux heures on a blessés et plusieurs disparus.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Brocet, Bernet, sous-chef de l'exploitation des chemins de fer de l'Ouest, à 68 ans, à Saint-Évêque.

M. Valson

La *Semaine religieuse* du diocèse de Lyon nous apporte la nouvelle suivante :

L'Université catholique de Lyon vient de perdre un de ses ouvriers de la première heure, et un des plus vaillants, en la personne de M. A. Valson, doyen de la Faculté des sciences. L'éminent savant a passé à Lyon les vingt-cinq dernières années de sa vie, dans le dévouement le plus complet à l'œuvre à laquelle la Providence, par la voix de NN. SS. les évêques l'avait appelé. Si le moment n'est pas venu de présenter au public cette belle figure de chrétien, si semblable à celle du grand Ampère, peinte par M. Vallon lui-même, du moins peut-il saluer la tombe qui s'ouvre, par l'hommage de la plus respectueuse vénération pour celui qui y descend, et des plus profonds regrets.

M. Valson était né à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or) le 13 décembre 1826, fut élève de l'Ecole normale supérieure (promotion de 1847). Agrégé de l'Université, docteur ès-sciences mathématiques, il était doyen de la Faculté des sciences de Grenoble quand il vint à Lyon à la fondation de la Faculté catholique des sciences. M. Valson a publié un certain nombre de travaux, dont le plus important est consacré à la publication des œuvres de Cauchy, l'illustre mathématicien. Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Légion d'honneur

Sur la proposition du ministre de la Justice, ont été promus :

Au grade d'officier : MM. Carré, inspecteur général de l'enseignement primaire, en retraite ; Clavier, médecin principal de la Marine, en retraite ; Gavelle, chef de bataillon d'infanterie, en retraite ; Guillot, agent-voyer du Calvados, en retraite.

Au grade de *chevalier :* MM. Angelori, surveillant principal des établissements pénitentiaires coloniaux, en retraite ; Bricou, chef de division à la préfecture de la Seine, en retraite ; Defaux, sous-chef de bureau à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, secrétaire adjoint de l'Ordre ; Deyner, inspecteur d'Académie, en retraite ; Dors, secrétaire-archiviste de la place de Brest, en retraite ; l'abbé Filsac, ancien aumônier volontaire du 70e régiment de mobiles ; Fournier, conducteur principal des ponts et chaussées, en retraite ; Hirtz, ancien lieutenant d'infanterie, ancien maire de Robecourt (Vosges) ; Jacottey, chef de bureau au ministère des postes et télégraphes, en retraite ; Lesquer, premier maître de mousqueterie, en retraite ; Leys, professeur du lycée Condorcet, en retraite ; Moujot de Dammartin, architecte de la ville, de Paris, en retraite ; Pradelle, capitaine d'infanterie, en retraite ; Rogie, capitaine de cavalerie, en retraite.

La carte de Madâba

Dans sa séance d'hier l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a alloué sur la fondation Piot, une somme de 1000 francs au P. Lagrange, de Jérusalem, pour obtenir un estampage colorié d'une très belle mosaïque découverte à Madaba, dans le pays de Moab, et qui représente la carte de la Palestine.

Nos lecteurs savent que la Maison de la Bonne Presse a édité, en 1897, quelques mois après sa découverte, cette curieuse carte en mosaïque qui forme 10 planches d'album.

Les sergents de la mission Lamy

En annonçant la mort du sergent Ducros nous avions dit qu'il était le dernier sergent de la mission Foureau-Lamy. Un correspondant nous écrit qu'il y a aussi un autre sergent de cette mission qui est très bien portant. Il s'appelle Almire Ménage et était encore ici au Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir) il y a deux ou trois jours. Il est retourné à Paris où il travaille actuellement.

Ce jeune homme était caporal au départ de la mission ; il a été nommé sergent par le commandant Lamy un peu avant sa mort.

Congrès international des sciences

M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a informé cette compagnie, au cours de sa séance d'hier, qu'un grand Congrès international des sciences historiques se réunira au mois d'avril de l'année prochaine à Rome.

Ce Congrès comprendra 18 sections qui auront à étudier toutes les branches de l'histoire et des sciences auxiliaires.

Que d'écrasés !

Le rapport de la Commission internationale du Commerce sur la statistique des accidents de chemin de fer aux Etats-Unis mentionne dans l'espace de treize années jusqu'au 30 juin 1900, 36 277 tués et 169 027 blessés.

Décidément, les Etats-Unis sont supérieurs en tout à la vieille Europe.

La peste

Constantinople. — On a constaté hier un nouveau cas de peste dans le marché aux poissons de Stamboul.

Port-Saïd. — Un indigène a été reconnu hier atteint de la peste.

ÉCHOS DE PARTOUT

..... La circulation a repris sur le pont de Brooklyn dont les avaries ont été réparées pendant la nuit.

..... M. Carnegie a offert à la ville de Winnipeg (Canada) une somme de 100 000 dollars pour l'établissement d'une bibliothèque publique.

..... La reine Maria-Pia de Portugal a quitté cette nuit Aix-les-Bains pour aller au château de Moncalieri et de là à Rome.

Le maître est venu saluer la reine et lui a offert un splendide bouquet.

..... Hier, M. de Selves a procédé à la pose de la première pierre du nouvel institut des sourds-muets.

GUERRE ET MARINE

LE GÉNÉRAL MEYSSONNIER

Le général Meyssonnier, commandant d'artillerie du 2e corps d'armée à Nancy, est placé à dater du 27 juillet 1901 dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

On se préoccupe, en ce moment, d'achever un type d'*automobile de guerre*, il s'agit, en effet, d'un type de voiture à construire peut-être par les ateliers de l'artillerie, qui servirait à différents transports, en manœuvres d'abord, afin d'emprunter moins souvent les voitures particulières.

HIN MBER

Sydney. — Le transport *Britannic*, venant de l'Afrique du Sud, est arrivé à Albany avec 515 cas de rougeole à bord.

Barry. — Des barils d'huile et de couleurs ont fait explosion à bord d'un vapeur dutrichien et ont mis le feu. Une pompe martinine à incendie a essayé de l'éteindre. Il y a plusieurs blessés et trois tués.

TRIBUNAUX

LE DRAPEAU DU SACRÉ CŒUR

M. le juge de paix du canton Sud, remplissant les fonctions de juge de simple police à Limoges, a rendu, le 18 juillet dernier, son jugement dans l'affaire des poursuites dirigées contre Mlle R., qui avait exposé un drapeau orné de l'image du Sacré-Cœur. Mlle R. avait déclaré à l'audience qu'elle entendait soulever une question préjudicielle tendant à obtenir la poursuite et avait conclu à ce qu'il fût surseoi à statuer au fond jusqu'après la décision du Conseil d'État sur la question d'abus ; en second lieu et subsidiairement, elle avait prétendu que l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 18[illegible] excepté les drapeaux aux couleurs nationales, parmi lesquels devait être rangé le drapeau exposé par elle et à fait dérogé.

Par une décision motivée, M. le juge de paix de police a admis l'exception proposée par Mlle R., et a décidé qu'il serait surseoi à la poursuite jusqu'après la décision du Conseil d'État.

Ce jugement [illegible] dans ce sens.

UN « INDICATEUR » CONDAMNÉ COMME VOLEUR

La 1re Chambre correctionnelle a acquitté hier un certain Vallet qui faisait opposition à un jugement l'ayant condamné par défaut à cinq ans de prison comme complice d'un vol de titres.

Vallet est, en effet, un « indicateur » de la Sûreté. C'est lui qui a dénoncé l'auteur principal du vol. Et, s'il avait disparu, c'était pour échapper à la vengeance des amis de celui-ci. Mais la police, ingrate, l'avait laissé condamner.

LE TAMPONNEMENT DE VERTOU

Le tribunal correctionnel de Nantes a rendu, hier, son jugement dans l'affaire relative au tamponnement de Vertou où il y eut un mort et 9 blessés : le tribunal a condamné M. Riffault, chef de la gare de la Haie-Fouassière, et les deux mécaniciens à 25 francs d'amende avec sursis.

La question des dommages-intérêts sera tranchée par le tribunal civil.

LA VITESSE DES TRAMWAYS

Le tribunal de Reims vient de rendre un jugement intéressant au sujet de la vitesse des tramways.

Mme Loth, veuve d'un marchand de quatre-saisons, écrasé par un tramway, attaqua la Compagnie. Celle-ci soutenait que la voiture allait à la vitesse réglementaire de 20 kilomètres à l'heure et que, partant, elle n'avait commis aucune faute.

Le tribunal a été d'avis contraire.

Il a condamné la Compagnie des tramways à payer 5 000 francs à Mme Loth et 2 500 à chacun de ses deux enfants par un jugement longuement motivé dont nous extrayons le passage suivant :

« Attendu qu'une vitesse inférieure ou égale à 20 kilomètres ne constitue pas elle-même d'infraction au règlement, mais peut très bien constituer une imprudence, c'est-à-dire une faute, si elle a été la cause génératrice d'un accident ;

» Attendu que le premier devoir de quiconque conduit un véhicule, que le moteur soit mécanique ou animé, est de ne pas écraser les passants, allât-il même au pas ;

» Que, s'il le fait, il n'est nullement exempt de faute pour avoir donné les avertissements nécessaires ;

» Qu'il est tenu en effet de ralentir son allure et, au besoin de s'arrêter, si le passant, dûment averti, néglige de se ranger, ou même s'il s'y refuse de propos délibéré ;

» Que le conducteur, auteur d'un accident, est donc nécessairement en faute s'il a pu le prévenir, et ne doit être déclaré indemne que si cela lui a été impossible, par exemple, parce que le passant, au dernier moment, dérait fait soudainement irruption sur la voie. »

LES MARÉCHAUX-FERRANTS ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La 7e Chambre de la Cour de Paris vient de décider que les maréchaux-ferrants sont soumis à la loi de 1898 sur les accidents du travail, alors même qu'ils n'emploieraient que deux ou trois ouvriers et que leur profession ne comporterait d'autre transformation industrielle que le façonnage des fers.

Elle décide, en outre, que l'ouvrier maréchal-ferrant exerce sa profession même lorsqu'il monte à cheval pour reconduire l'animal à son propriétaire s'il n'y a pas de faute inexcusable en cas d'accident lorsque l'ouvrier monte le cheval qui n'a pour tout harnachement qu'un simple licol.

NOUVELLES JUDICIAIRES

La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de renvoyer M. Le Talhouëdec devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Cet arrêt a été rendu à la demande de l'accusé et déféré à la Cour d'assises d'Alger pour tentative d'homicide contre M. Max Régis. Le procureur général d'Alger avait formé une demande tendant au même but. Le motif invoqué pour ce dessaisissement est le suspicion légitime.

LE CRIME DE CORANCEZ

Brierre a été confronté avec divers témoins.

Le premier de ceux-ci est un de ses anciens condisciples, nommé Peigneau, lequel a renouvelé devant lui une déclaration qu'il avait précédemment faite aux gendarmes à sa sortie de prison.

Il a déclaré que Brierre, parlant du coutre, avait affirmé que cet instrument lui appartenait et que, si on l'avait trouvé taché de sang, cela n'avait rien de surprenant, car il s'en était servi, quelques jours auparavant, pour tuer un lapin.

Peigneau avait également donné d'autres détails, qu'il a confirmés devant le juge d'instruction.

Brierre a nié formellement avoir tenu un pareil langage et a refusé de reconnaître le coutre, comme il avait refusé de le reconnaître devant M. Octave Senger.

Il a déclaré qu'il n'avait jamais parlé du crime de Corancez à aucun de ses condisciples et que le récit de Peigneau était inventé de toutes pièces.

Peigneau a maintenu énergiquement ses dires, traitant Brierre de menteur et offrant de montrer au juge d'instruction l'endroit de la prison où il avait causé avec lui.

Le juge, son greffier et le prisonnier se sont transportés avec Brierre à la prison, où Peigneau a renouvelé ses déclarations. Brierre a fini par reconnaître qu'il avait, en effet, causé avec le témoin, mais qu'il ne lui avait pas parlé du crime.

Brierre a été confronté ensuite avec M. Hubert, instituteur à Corancez, qui a confirmé l'avoir vu le lendemain du crime, alors qu'il se disait grièvement blessé, se lever sur son séant pour voir ce que cherchaient les gendarmes dans sa cour. L'inculpé a nié.

LES DOUANES ALLEMANDES

Berlin, 27 juillet. — Voici la teneur du paragraphe 3 du projet de tarif douanier :

Les marchandises susceptibles d'être taxées, provenant de pays qui traitent moins favorablement les navires et marchandises allemands que ceux d'autres pays, pourront être soumises, outre la taxe régulière, à une majoration douanière pouvant atteindre le double de la taxe ou de la valeur de l'importation elle-même.

Dans des cas semblables, des marchandises entrant régulièrement en franchise pourront être soumises à un droit égal à la moitié de leur valeur.

Après approbation du Conseil fédéral, ces mesures seront approuvées par ordonnance impériale. Elles seront ensuite présentées au Reichstag, qui immédiatement, soit à sa prochaine réunion s'il est en vacances, et ne pourrait être appliquées sans l'autorisation du Reichstag.

ÉVANGILE

du 17e dimanche après la Pentecôte

En ce temps-là, Jésus, étant arrivé proche de Jérusalem, jeta les yeux sur la ville, et pleura sur elle, en disant : Ah ! si tu avais reconnu, au moins en ce jour qui t'est donné, ce qui te pouvait apporter la paix ! Mais maintenant tout ceci est caché à tes yeux. Aussi viendront pour toi des jours malheureux, où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront et te serreront de toutes parts, te renverseront, toi et tes enfants qui sont dans tes murs, et ne laisseront pas en toi pierre sur pierre parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée. Étant entré dans le temple, il commença à chasser ceux qui y vendaient et achetaient, leur disant : Il est écrit : Ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. Et il enseignait tous les jours dans le temple.

(Saint Luc, XIX, 41.)

CROIX

NOS AMIS DEFUNTS

Mme Bérard, trésorière du Comité des Œuvres de mer à Lyon. — Le Comité des Œuvres de mer prie les amis de l'Œuvre de s'associer à la neuvaine de messes dites pour le repos de son âme du 26 juillet au 3 août.

M. le chanoine Bruno Goux, du Chapitre de Versailles (frère de S. G. Mgr Goux, évêque de Versailles), le 25 juillet, dont les funérailles se feront lundi 29 juillet, à la cathédrale. — Nous nous permettons d'offrir à Mgr l'évêque de Versailles nos très respectueuses condoléances.

M. l'abbé E. Barin, curé doyen de Monts-sur-Guesnes (Vienne), le 24 juillet à 64 ans. — Mme Vve Gréau-Rémie, secrétaire générale des cercles catholiques, le 22 juillet, à 43 ans, au château de Marcoussis (Seine-et-Oise). — M. l'abbé Jean-Baptiste Guide, curé de Castries (Hérault). Mort récemment victime d'un accident de chemin de fer.

A Villers-le-Sec (Oise), Mme Ernest Quentin-Bauchart, femme de l'ancien maître des requêtes au Conseil d'État, et mère du conseiller municipal de Paris.

PRIEZ POUR LE SALUT DE VOTRE AME

(Les jeudis d'indulgences)

ÉCHOS RELIGIEUX

Le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin

On sait que les évêques de Soissons ajoutent à leur titre, depuis 1888, celui d'évêque de Laon, qui rappelle l'ancien évêché joint à celui de Soissons lors du Concordat.

Un décret apostolique, rendu à la demande du clergé et des fidèles de Saint-Quentin, appuyée par Mgr Deramecourt, autorise une nouvelle adjonction à ce titre : en conséquence, le chef du diocèse de Soissons prendra désormais le titre d'évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin.

L'ŒUVRE DES PÈRES BLANCS

La Société des Pères Blancs vient de publier le compte rendu annuel des progrès de sa propagande. L'ensemble des stations africaines s'élève à 65, desservies par 261 missionnaires, 149 Sœurs et un millier de catéchistes. On compte 60 000 néophytes et 161 000 catéchumènes, 141 écoles et 9 500 élèves. Les soins donnés aux malades dépassent le chiffre de 500 000.

Au Soudan, les stations de Kati, Ségou et Banankoro ont eu à lutter contre la famine qui a désolé le pays bambara. Un asile de vieillards a été ouvert à Tombouctou. L'école de Bouyé compte 40 élèves. Mgr Hacquard avait commencé son apostolat dans le Mossi ; deux stations sont ouvertes à Koupéla et à Fada-N'Gourma, une troisième va bientôt être créée. Enfin, Mgr Hacquard voulait en fonder une dans le troisième territoire militaire.

Les abonnés à 15 francs

Ce sont nos meilleurs amis et les vrais soutiens de l'Œuvre.

Nous les appelons ABONNÉS A 15 FRANCS *parce que, ayant versé 15 francs en une seule fois, ils reçoivent — au fur et à mesure de leur apparition, sans avoir besoin de les demander — un exemplaire de toutes les productions nouvelles : livres, brochures, images, publiés par la Maison de la Bonne Presse, jusqu'à ce que leur provision de 15 francs soit épuisée ; à ce moment, ils la renouvellent alors sont satisfaits — et ils le sont toujours.*

Les ABONNÉS A 15 FRANCS *sont servis les premiers ; en outre, il leur est fait une remise de 10 % sur toutes les nouveautés.*

Un PETIT JOURNAL ROSE *de quatre pages les met, de temps en temps, au courant des envois qui leur ont été faits et les entretient des nouvelles intimes de l'Œuvre.*

Se hâter d'envoyer la première prestation de 15 FRANCS. *5, rue Bayard, Paris.*

LE JUBILÉ

Nous avons édité, sur le Jubilé de 1901 :

1° Un volume très attrayant LE JUBILÉ, par M. le chanoine Guesper, archiprêtre de Sées, 64 pages, couverture en couleurs. Prix : 0 fr. 30, port, 0 fr. 05.

Remises : 7 pour 6, 15 pour 12, 30 pour 24, 150 pour 120.

2° Une feuille illustrée, LE JUBILÉ, format des Causeries du dimanche, à [illegible]. Prix : un demi-centime à partir de 100 exemplaires pris en un seul envoi.

Bien indiquer si l'on désire le volume ou la feuille.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

LE FEUILLETON DE LA « CROIX »

29 juillet 1901

Les Joueurs de mystères

(ROMAN D'ESTOC ET DE TAILLE)

En se reculant, Sirka jette un coup d'œil sur l'angle opposé de la maison et attiré par des piaffements aperçoit trois chevaux liés aux anneaux de fer encastrés dans la muraille.

A tout hasard, il visite les selles et retire des fontes les pistolets. L'un des animaux porte même en travers d'un porte-manteau un admirable mousquet italien enrichi de damasquinures et de sculptures d'un dessin exquis.

— Peste ! ne peut-il s'empêcher de penser, voici un gentilhomme qui soigne ses intérêts et par ma foi, ce doit être un redoutable compagnon. A cinquante toises, s'il est adroit, il abattrait son homme. Il est bien peu probable que j'aie maille à partir avec ces seigneurs, mais deux précautions valent mieux qu'une.

Aussitôt, avec une dextérité qui prouve sa grande habitude de semblables manœuvres, le zingara saisit le mousqueton, introduit la pointe de son couteau dans une vis, tourne et enlève une petite pièce métallique en virgule qui assurait la détente. Cette substitution ne paraît qu'avec un examen attentif et il est presque certain qu'au moment de s'en servir, son possesseur ne vérifiera pas le mécanisme de son arme. Ensuite il essaie les chiens des trois pistolets d'un coup sec et les remet soigneusement dans les fontes.

Cet exploit accompli, il songe à se remettre en selle et à fuir ce trio qui ne lui dit rien qui vaille, quand ces mots prononcés avec force le tiennent cloué au sol.

— Quoique vous disiez, Monsieur le procureur, je me vengerai du capitaine Flamberge.

— Mais je vous affirme qu'il ne saurait être l'auteur de cette offense.

— Et qui vous le prouve à vous, qui, depuis quatre années avez fui de France le légitime courroux du roi ?

— Ce que j'en sais, riposte l'autre en s'échauffant, ce que j'en sais, c'est que mon ami le gouverneur est trop adroit pour s'être embarqué dans une mauvaise situation.

— Monseigneur, reprit Lillier, voyez juste ! Nous vous devons tout, par conséquent nous sommes vos esclaves.....

— Paris pour toi, Lillier, interrompit brutalement le procureur, quant à moi je me déclare libre, si M. le baron n'accepte pas mes conclusions.

— Au mot de baron, un éclair traverse l'esprit de Sirka qui regarde à nouveau les disputeurs et s'exclame : « le baron Raymond de Villeneuve. »

— Pourquoi me donnez-vous mon nom, fait furieusement le baron à ses compagnons.

Eux se regardent interrogativement et répondent :

— Ce n'est pas moi !

— Alors, ce serait donc moi, ralile Raymond.

— Que craignons-nous d'ailleurs-ici, remarque Lillier.

— Ce n'est pas lui qui racontera ce qu'il a entendu, ricane l'odieux procureur en désignant le postillon endormi.

Alors Sirka remarque ce qui lui avait paru impossible ; les assassins causent devant leur victime, étendue si calme qu'on la croirait ensommeillée.

Lillier et le procureur, pour anéantir à tout jamais les traces de leur complot et pour en effacer jusqu'aux premières pistes, ont poignardé leur postillon au moment où ce malheureux tendait la main pour avoir son salaire. Ensuite ils ont assassiné l'infortuné et l'ont décidé dans cette pièce close à l'abri des indiscrétions du grand chemin.

Le zingara pense froidement à démolir les coquins à coups de pistolet, mais il répugne bientôt à cette extrémité qui ne lui livrerait pas le secret attendu à ses nouveaux amis. Il patiente deux dérrière son carreau troué et il examine leur farouche du baron, le museau chafouin de Lillier, la face fermée et sinistre du procureur.

Raymond tire une grosse montre de son pourpoint et déclare :

— Dans dix minutes, je pars de cette maison. Dans deux heures, je serai à Orléans. Si vous avez encore quelque chose à dire, parlez vite, je n'attendrai pas une minute.

— Eh bien ! baron, fait le procureur qui veut éviter une rupture avec son puissant complice, parlons net et jetons cartes sur table.

— Je le veux !

— Je suis toujours franc et loyal, ajoute l'hypocrite Lillier en inclinant servilement sa longue échine.

— Vo